

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément à l'article 2 du règlement 2020/878 et ses modifications)

PARFUM WHITE PURITY

Version n° : V10-CLP

Date de révision : 03/01/2024

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit.

Nom du produit :

PARFUM WHITE PURITY

N° UFI : non concerné.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Ingrédient pour utilisation industrielle : composition parfumante (parfum).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité .

Entreprise : **SMW**
Adresse : 290 rue de l'Industrie
Ville : 69830 Saint-Georges-de-Reneins
Pays : France
N Tel. : +33 (0)4 37 55 18 92
Email : administration@smw-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger	Codes de danger	Mentions de danger
		EUH 208	Contient <3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal>. Peut produire une réaction allergique.
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention d'avertissement : ----

Codes de dangers	Mentions de danger
EUH 208	Contient <3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal>. Peut produire une réaction allergique.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type	Code	Conseils de prudence
P	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément à l'article 2 du règlement 2020/878 et ses modifications)

PARFUM WHITE PURITY

Version n° : V10-CLP

Date de révision : 03/01/2024

E	P501	Éliminer le contenu/récipient dans ... (... conformément à la réglementation locale/régionale/nationale ou internationale)
---	------	--

P : Prévention I : Intervention S : Stockage E : Elimination

Substance induisant une classification
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal

2.3. Autres dangers.

Perturbateurs endocriniens >= 0,1% :	Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.
SVHC >= 0,1% :	Néant.
vPvB et PBT >= 0,1% :	Néant.
Nanoparticules :	Néant.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Dosage	Substances / Limite de concentration spécifique	N° CAS N° EINECS/ELINCS N° EC-List	N° Enregistrement	Classification Règlement (CE) 1272/2008	ETA M Factor
5,00%	2-tert-butylcyclohexyl acetate	88-41-5 201-828-7	01-2119970713-33-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411;	ETA (orale): 4600 mg/kg
5,00%	phenylethyl alcohol	60-12-8 200-456-2	01-2119963921-31-xxxx	Eye Irrit. 2, H319; Acute Tox. 4, H302;	ETA (orale): 1610 mg/kg ETA (cutanée): 2500 mg/kg
5,00%	2,4-dimethyl-4,4a,5,9b-tetrahydroindeno [1,2-d]-1,3-dioxin (magnolan) (Reaction mass of (2R*,4R*,4aR*,9bS*)-2,4-dimethyl-4,4a,5,9b-tetrahydroindeno[1,2-d][1,3]dioxine and (2R*,4R*,4aS*,9bR*)-2,4-dimethyl-4,4a,5,9b-tetrahydroindeno[1,2-d][1,3]dioxine)	27606-09-3 248-561-2 (EC-List : 944-528-8)	01-2120234292-65-xxxx	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412;	ETA (orale): 500 mg/kg
4,00%	3-methyl-5-phenylpentanol	55066-48-3 259-461-3	01-2119969446-23-xxxx	Acute Tox. 4, H302;	ETA (orale): 1830 mg/kg ETA (cutanée): 3100 mg/kg
2,00%	2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-2-buten-1-ol ((2E)-2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-buten-1-ol (CAS 106185-75-5))	28219-61-6 248-908-8 (EC-List : 701-122-3)	01-2119529224-45-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319;	
1,96%	cis-3-hexenyl salicylate	65405-77-8 265-745-8	01-2119987320-37-xxxx	Aquatic Acute 1, H400;	ETA (orale): 2500 mg/kg M=1 (toxicité aiguë)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément à l'article 2 du règlement 2020/878 et ses modifications)

PARFUM WHITE PURITY

Version n° : V10-CLP

Date de révision : 03/01/2024

1,00%	(E/Z)-9-hydroxy-5,9-diméthyldec-4-éнал (Reaction mass of cis-9-hydroxy-5,9-diméthyldec-4-éнал and trans-9-hydroxy-5,9-diméthyldec-4-éнал)	926-50-1 940-437-2 (EC-List : 940-437-2)	01-2120052106-68-xxxx	Aquatic Chronic 3, H412; Eye Irrit. 2, H319; Skin Irrit. 2, H315;	
1,00%	diméthyl benzyl carbonyl acetate (alpha,alpha-diméthylphenéthyl acetate)	151-05-3 205-781-3	01-2120258394-51-xxxx	Aquatic Chronic 3, H412; Skin Irrit. 2, H315;	ETA (orale): 3300 mg/kg
0,50%	5-cyclohexadécen-1-one	37609-25-9 253-568-9	01-2120734168-53-xxxx	Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400;	ETA (orale): 2500 mg/kg M=1 (toxicité chronique) M=1 (toxicité aiguë)

Substances classées SS 1/SS 1A/SS 1B/REP 1A/REP 1B comprises entre 0.1% et 0.01% :

Dosage	Substances / Limite de concentration spécifique	N° CAS N° EINECS/ELINCS	N° Enregistrement	Classification Règlement (CE) 1272/2008	ETA M Factor
0,10%	3-(4-isobutyl-2-méthylphényl)propanal	1637294-12-2 811-285-3	01-2120103156-71-xxxx	Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317; Skin Irrit. 2, H315;	

Pour le texte complet des phrases H ou des classes des catégories de danger mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation excessive, emmener la personne à l'air libre et la maintenir en position de repos. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et rincer abondamment au moins 20 minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant une vingtaine de minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés.

Néant.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Néant.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément à l'article 2 du règlement 2020/878 et ses modifications)

PARFUM WHITE PURITY

Version n° : V10-CLP

Date de révision : 03/01/2024

Extincteur de type poudre/mousse ou dioxyde de carbone. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas diriger un jet d'eau directement sur le produit enflammé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

La combustion libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers.

Prévenir l'échauffement des conteneurs à l'aide de rideaux d'eau.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison prévue pour la lutte contre le feu.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

Se référer aux mesures de protections énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique).

Eviter le contact avec la peau, ainsi que l'inhalation des vapeurs. Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

Pour les non-secouristes:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes:

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols (voir point 6.3).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable...)

Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur. Si des chiffons sont utilisés pour éponger, s'en débarrasser rapidement par incinération, car des cas d'auto-oxydation avec combustion spontanée sont connus.

Nettoyer la poudre avec un aspirateur. Laver avec de l'eau et un détergent.

Elimination des gaz/fumées par projection d'eau.

6.4. Références et autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants appropriés et des lunettes de protection. Assurer une ventilation adéquate des lieux de travail.

Suivre les règles d'hygiène appropriées : ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Stocker à température ambiante (20°C +/- 5°C), dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière, dans les récipients d'origine si possible, pleins et fermés hermétiquement. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Une fois ouvert, tout container doit être précautionneusement refermé et positionné verticalement afin d'éviter tout renversement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément à l'article 2 du règlement 2020/878 et ses modifications)

PARFUM WHITE PURITY

Version n° : V10-CLP

Date de révision : 03/01/2024

7.3. Utilisation finale particulière.

Parfum.

7.4. Conseils d'utilisation.

Homogénéiser avant utilisation.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

N° CAS	Pays	Désignation	Dosage	VLEP8h (ppm)	VLEP8h (mg/m3)	VLEPCT (ppm)	VLEPCT (mg/m3)
----	----	----	----	----	----	----	----

8.2. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

La manipulation doit se faire à une température aussi basse que possible. Assurer une bonne aération des locaux.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection respiratoire :

Eviter toute inhalation excessive des vapeurs. Si nécessaire porter un masque filtrant contre les gaz. (EN14387 : 2004 + A1 : 2008)

Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau :

Eviter le contact avec la peau. Utiliser des gants chimiorésistants, si nécessaire.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément à l'article 2 du règlement 2020/878 et ses modifications)

PARFUM WHITE PURITY

Version n° : V10-CLP

Date de révision : 03/01/2024

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore à jaune pâle
Odeur	: Florale - Musc
pH	: non approprié
Point de fusion	: non déterminé
Point d'ébullition	: non déterminé
Propriétés explosives	: pas explosif
Propriétés comburantes	: non déterminé
Pression de vapeur	: < 2 mmHg
Densité 20°C (d20/4)	: 1,0014 / 1,0214
Indice de réfraction à 20°C	: 1,4562 / 1,4662
Point éclair	: >100 °C
Viscosité	: non déterminé
Solubilité	: Donnée non disponible

9.2. Autres informations.

Néant.

10. STABILITE ET REACTIVITE.

10.1. Réactivité .

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.
Eviter le contact avec les agents oxydants.
Pour toute utilisation en alcoolique, il serait préférable d'utiliser une eau de pH légèrement acide (6-6,5).

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans les conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter.

Eviter les températures proches ou au-dessus du point éclair. Ne pas chauffer les récipients fermés.

10.5. Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions de stockage recommandées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

11.1.1. Toxicité aiguë :

Voir point 3 de la FDS.

11.1.2. Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

11.1.3. Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

PARFUM WHITE PURITY

11.1.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

11.1.5. Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

11.1.6. Cancérogénicité :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

11.1.7. Toxicité pour la reproduction :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

11.1.8. Résumé de l'évaluation des propriétés CMR :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

11.1.11. Danger par aspiration :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

11.2. Informations sur les autres dangers:

Les produits de la parfumerie ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

12.1. Toxicité .

Cette information n'est pas disponible.

Pour toutes substances listées au paragraphe 3 et classées EH A1 et/ou EH C1, les M FACTOR sont égaux à 1.

12.2. Persistance et dégradabilité .

Cette information n'est pas disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Cette information n'est pas disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Cette information n'est pas disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme étant soit persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), soit très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien.

Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément à l'article 2 du règlement 2020/878 et ses modifications)

PARFUM WHITE PURITY

Version n° : V10-CLP

Date de révision : 03/01/2024

12.7. Autres effets néfastes.

Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou élimination non professionnelle.
 Si la fragrance est classée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 Si la fragrance est classée H411 : Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
 Si la fragrance est classée H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Produit :

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.
 Eviter l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

Emballages contaminés :

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Information réglementaire	14.1 UN number ou ID number	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe	14.4 Groupe emballage	14.5 Marine polluant	14.6 Info
ADR	néant	néant	---	---	---	---
IATA	néant	néant	---	---	---	---
IMDG	néant	néant	---	---	---	---

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Ne s'applique pas au produit tel qu'il est fourni.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION.

15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

WGK: 1

Sur la base des données éco-toxicologiques disponibles, ce produit est classé selon les critères européens concernant la classification pour l'environnement des préparations.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

16. AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases de danger apparaissant au paragraphe 3 :

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément à l'article 2 du règlement 2020/878 et ses modifications)

PARFUM WHITE PURITY

Version n° : V10-CLP

Date de révision : 03/01/2024

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 2

Texte complet des phrases H apparaissant au paragraphe 3 :

Codes de danger	Mentions de danger
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

- ADR : Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route.
- CE : Communauté Européenne.
- CLP : Classification, Etiquetage et Emballage.
- CMR : Cancérigène Mutagène Reprotoxique.
- ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë.
- EU : Union Européenne.
- IATA : Association du transport aérien international.
- ID Number : Numéro d'Identification.
- IMDG : Maritime International des Marchandises Dangereuses.
- M : facteur M.
- N°EINECS : Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire.
- N°ELINCS : Liste Européenne des substances chimiques notifiées.
- N°CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
- OMI : Organisation maritime internationale.
- PBT : Substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique.
- REP : Toxicité pour la reproduction.
- SS : Sensibilisation Cutanée.
- UFI : Identifiant Unique de Formulation.
- UN : Nations Unies.
- VLEP : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle.
- VLEPCT : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle de Court Terme.
- vPvB : Substance très Persistante et très Bioaccumulable.
- WGK : Classe de Risque Aquatique.
- FR : France.

La classification et les procédures utilisées pour établir la classification du mélange, conformément au règlement CE N°1272/2008 CLP, sont basées sur une méthode de calcul.

Remplace la version v9-CLP

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément à l'article 2 du règlement 2020/878 et ses modifications)

PARFUM WHITE PURITY

Version n° : V10-CLP

Date de révision : 03/01/2024

Section 2 modifiée

Section 3 modifiée

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le but de cette Fiche de Données de Sécurité est de fournir des informations à l'utilisateur, pour lui permettre d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé lors du transport, du stockage ou de l'utilisation du produit sur le lieu de travail. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Document généré informatiquement, valable sans signature.